



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-43**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES – FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**27 - Marché public de prestations topographiques : Lot 1 : Relevé topographique - mise à jour des bases -  
Lot 2 : Foncier - Mission Géomètre Expert (Marché n° 01-16-08) - Lancement de la procédure  
d'attribution du marché public**

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSENGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

**Présents : 40**

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSENGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 3**

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,  
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,  
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

**Présents sans droit de vote : 2**

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES – FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### **27 - Marché public de prestations topographiques : Lot 1 : Relevé topographique - mise à jour des bases - Lot 2 : Foncier - Mission Géomètre Expert (Marché n° 01-16-08) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La superficie du bassin versant du Croult s'élève à 193 km<sup>2</sup>, dont 71 km<sup>2</sup> drainés par le Petit Rosne. Les terres agricoles représentent 60 % de cette superficie même s'il existe d'importantes zones urbaines à l'aval des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les réseaux d'assainissement intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales suivent approximativement le même parcours que la topologie du réseau hydrographique.

Les bases de données des réseaux intercommunaux, et des réseaux des communes que le Syndicat entretient seront à disposition du titulaire du présent marché, pour les mettre à jour, et les compléter.

Le linéaire de réseaux intercommunaux d'eaux usées est de **193 (Cent quatre-vingt-treize) kilomètres**, et le linéaire des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales est de **110 (Cent dix) kilomètres et de 46 (quarante-six) kilomètres de fossés**.

Le linéaire de réseaux communaux d'eaux usées entretenus par le SIAH est de **363 (trois cent soixante-trois) kilomètres**, et le linéaire des réseaux communaux d'eaux pluviales est de **347 (trois cent quarante-sept) kilomètres et de 36 (trente-six) kilomètres de fossés**.

Ce marché en 2 lots et à bons de commande est décomposé de la façon suivante :

**Le lot n°1 « Relevé topographique – mise à jour des bases »** concerne la réalisation des prestations topographiques, les mises à jour de bases de données des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux, des communes gérées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, des industriels et foncière.

**Le lot n°2 « Foncier – Mission Géomètre Expert »** concerne la réalisation des prestations et de recherches foncières par un Géomètre Expert, les plans de servitude, documents d'arpentages, bornages, plans et états parcellaires des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux, des communes gérées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Le SIAH développe ses bases pour la gestion de ses réseaux, des servitudes nécessaires pour l'accès pour l'entretien préventif et curatif sur son intégralité pour gérer au mieux les pollutions, et acquisition de parcelles en tout ou partie pour la réalisation de ses ouvrages.

Le marché est d'un an reconductible 2 fois. Le montant annuel des prestations est de 72 000 € HT en eaux usées et 48 000 € HT en eaux pluviales pour le lot 1 et 18 000 € HT en eaux usées et 12 000 € HT en eaux pluviales pour le lot 2.

#### **Levé topographique et foncier :**

- Levé topographique au 1/200ème et/ou 1/500ème à diverses échelles et pour travaux d'urgence ;
- Découpage des communes ;
- Saisie des réseaux, maîtrise des linéaires ;
- Plan parcellaire, état parcellaire et extrait cadastral, plan de servitude, d'arpentage et bornage ;

#### **Modélisation de projet de terrassement :**

- Projet, contrôle des cubatures ;
- Avant-projet sommaire des terrassements avec calculs des cubatures, profils et coupes ;
- Profils et coupes ;

#### **Suivi et contrôle des travaux :**

- Implantation des ouvrages ;
- Contrôle des digues et bassins de retenue ;
- Vérification de cubatures des terrassements sur site pendant travaux ;
- Dossier de récolement ;

#### **Mise à jour du SIG :**

- Mise à jour des bases de données du SIG (Réseaux, Industriels et Foncières).

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES – FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**27 - Marché public de prestations topographiques : Lot 1 : Relevé topographique - mise à jour des bases - Lot 2 : Foncier - Mission Géomètre Expert (Marché n° 01-16-08) - Lancement de la procédure d'attribution du marché public**

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Michèle BACHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

**Considérant la nécessité de réaliser des prestations topographiques, les mises à jour de bases topographiques des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux, des communes gérées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, des industriels et foncière,**

**Considérant la nécessité de réalisation des prestations et de recherches foncières par un Géomètre Expert, les plans de servitude, documents d'arpentages, bornages, plans et états parcellaires des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux, des communes gérées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne,**

**Considérant l'estimation prévisionnelle du projet de réalisation des prestations de levés topographiques prestations Lot 1 : Relevé topographique - mise à jour des bases - Lot 2 : Foncier - Mission Géomètre Expert sur le territoire du SIAH (Marché n° 01-16-08), pour une durée de trois ans,**

**Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des prestations topographiques : prestations Lot 1 : Relevé topographique - mise à jour des bases - Lot 2 : Foncier - Mission Géomètre Expert sur le territoire du SIAH (Marché n° 01-16-08),**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public;**

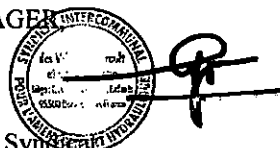
**2- Prend acte que le montant annuel des prestations retenu est de 72 000 € HT en eaux usées et 48 000 € HT en eaux pluviales pour le lot 1 et 18 000 € HT en eaux usées et 12 000 € HT en eaux pluviales pour le lot 2;**

**3- Prend acte que les crédits sont prévus au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315;**

**4- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché;**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGEUR



Président du Syndicat  
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture  
095-259500221-20160330-2016-43-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2016  
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.